

En application du règlement régional du service d'hébergement et de restauration, toute consommation de repas doit faire l'objet de réservation avant minuit la veille, sous réserve de pénalités. (cf. modalités de création de compte dans l'application MyTurboSelf).

Modalités de création de compte MyturboSelf



Application **MYTURBOSELF**,
téléchargeable en ligne (Google Play et App Store)
(QR-code à scanner)



Règles de réservation

Qui est concerné	Elèves et étudiants (internes et externes), personnels
Que dois-je réserver	Le déjeuner et le dîner (<i>pour les internes</i>).
Quand puis-je réserver	Tous les jours, jusqu'à minuit, la veille du repas
Puis-je réserver sur plusieurs jours	La réservation est possible sur plusieurs semaines, période comprise entre deux vacances scolaires
Puis-je annuler une réservation	Toute réservation peut être annulée par vous-même jusqu'à la veille, minuit.
Puis-je rectifier le jour même une réservation (annuler ou créer)	NON, sauf cas exceptionnel (maladie). Pour cela, il faudra, AVANT 10h, adresser un mail à l'Intendance (caisse) du lycée INT-0450051L@ac-orleans-tours.fr .
Puis-je passer au self sans réservation	NON. Le système n'autorise pas un passage au self sans réservation <i>A titre exceptionnel, déblocage par l'assistante d'intendance présente à la borne de passage, avec pénalité (cf. ci-dessous)</i>

Conditions financières

La réservation n'est pas possible en cas d'absence de crédit sur le compte sauf pour les internes .
Tout repas réservé sera facturé, qu'il soit consommé ou non (sauf exceptions fixées dans le règlement régional de la restauration).
Une pénalité de 1€ sera facturée, en plus du prix du repas, pour la réservation saisie le jour même (avant 10h) et pour le déblocage à la borne de passage (par l'Intendance)
Pour les internes (forfait), une pénalité de 1 euro sera facturée pour tout repas (déjeuner ou dîner) non consommé et non dé-réservé.

Jusqu'au 18/09/2026, suspension des pénalités (rentrée scolaire)

Aucun convive ne sera refusé pour cause de non réservation
(sous réserve de pénalité)

Il est recommandé de procéder à la création de vos comptes dès aujourd'hui pour pouvoir réserver votre repas, au risque de se retrouver bloqué à la borne d'accès.

CREER SON COMPTE DEPUIS L'APPLICATION MYTURBOSELF

Une adresse mail pour chaque utilisateur



- 1- Scanner le code barre
- 2- Télécharger l'application MYTURBOSELF sur le smartphone
- 3- Renseigner les champs dans la « demande de création de compte » :
 - Etablissement : Lycée Benjamin Franklin
 - nom et prénom
 - email (correspond à l'identifiant pour se connecter au compte)
 - mot de passe (au moins 8 caractères avec majuscule, minuscule et chiffre)

Observations : utiliser la même adresse mail que celle communiquée au moment de l'inscription
- 4- Valider la création du compte en cochant sur la case « envoyer »
- 5- Réception d'un mail de confirmation de la création du compte (sous 48h).
- 6- Se connecter à son compte

Attention : Si l'adresse mail saisie pour la création du compte est identique à l'adresse mail saisie pour un autre compte (fratrie) dans un autre établissement, MYTURBOSELF affichera les deux comptes en même temps.

CONNEXION A SON COMPTE DEPUIS L'APPLICATION MYTURBOSELF

- 1- Se connecter en saisissant l'identifiant (email) et le mot de passe
- 2- Accès à l'historique du compte :
 - solde disponible
 - passages au self (dates et heures)
 - encaissements (dates, modes de paiement, montants)

RESERVATION DE REPAS (avant minuit la veille)

- 3- Cliquer sur « réservation »
- 4- Le solde affiché doit être suffisant pour couvrir le coût des repas à réserver (ne concerne pas les internes)
- 5- Réserver le repas en cliquant sur le bouton en face du ou des jours souhaités. Le bouton change de couleur confirmant que la réservation est enregistrée. Le solde est mis à jour.
- 6- Annuler une réservation en cliquant sur le bouton qui change de couleur confirmant que l'annulation est faite. Le solde est mis à jour.
- 7- Avec la flèche (en haut de l'écran), vous pouvez changer de semaine pour réserver à l'avance en répétant la même opération
- 8- L'accès à la réservation des dîners est réservé aux internes et à quelques personnels

PAIEMENT EN LIGNE, à tout moment (ne concerne pas les internes)

- 3- Procéder au paiement en ligne en cochant sur la case « payer » dans « mes comptes ».
- 4- Affichage du solde, du prix du repas et des limites minimales et maximales de paiement autorisées
- 5- Saisir le nombre de repas à payer (en respectant les limites affichées)
- 6- Cliquer sur la case « payer »
- 7- Saisir les informations relatives à votre carte bancaire et valider
- 8- Réception d'un ticket de paiement avec les références de la transaction. Le solde est mis à jour.

En cas de difficultés pour la création du compte, s'adresser à l'intendance (caisse ou int-0450051L@ac-orleans-tours.fr).